AU DERNIER BARREAU DE L'ÉCHELLE SOCIALE : LA PRISON

25 RECOMMANDATIONS POUR SORTIR DU CERCLE VICIEUX PRISON - PAUVRETÉS



SEPTEMBRE 2021

EMMAÜS FRANCE
FONDATEUR ABBÉ PIERRE
EMMAÜS
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR

Secours Catholique
Caritas France
ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL

Emmaüs, mouvement solidaire et laïc, est engagé depuis 1949 dans la lutte contre la pauvreté et ses causes. Aujourd'hui, Emmaüs-France compte plus de 12 000 bénévoles, 7 000 compagnons et 8 000 salariés, dont plus de la moitié sont en insertion. Au sein de leurs 296 structures, ils développent ensemble des réponses originales et complémentaires pour contribuer à endiguer les différentes formes d'exclusion. Fidèle à sa vocation affirmée de venir en aide aux publics les plus en difficulté, le mouvement porte historiquement une attention particulière aux personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Chaque année, plus de 1 000 d'entre elles sont accueillies et accompagnées dans les structures du Mouvement, notamment dans le cadre d'alternatives à la détention et de mesures d'aménagement de peine. Emmaüs milite ainsi contre le dogme du tout carcéral et contribue depuis toujours à l'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice, en développant une offre d'accueil diversifiée et innovante.

https://emmaus-france.org/

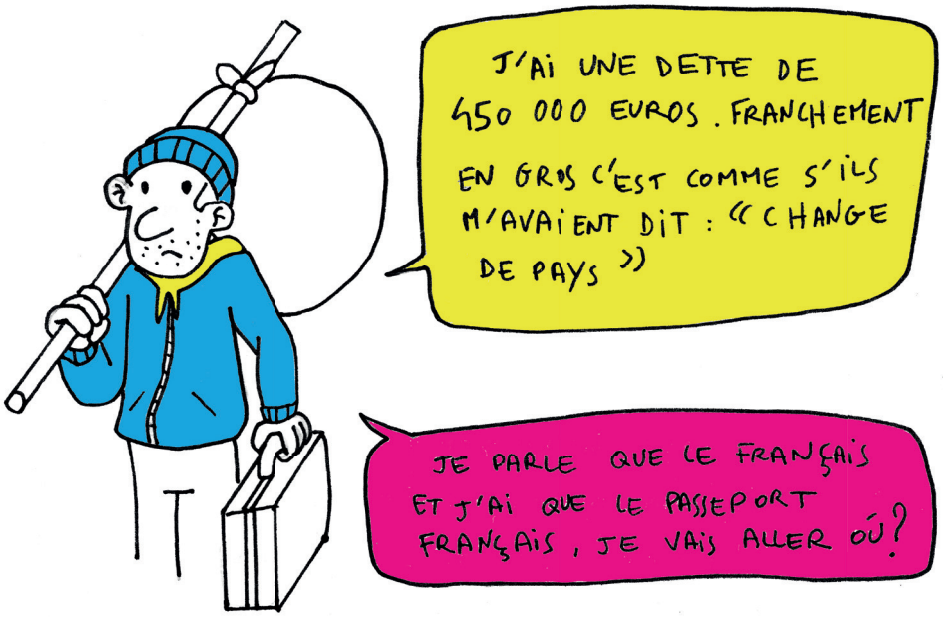
Le Secours Catholique-Caritas France est un acteur reconnu de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, agissant partout en France grâce à son réseau généraliste de 61 300 bénévoles. Parmi eux, 2 000 sont investis en prison, en position de transmettre le relais à 4 000 équipes territoriales susceptibles d'accompagner des personnes condamnées à une mesure en milieu ouvert. Si nos actions en détention permettent de répondre en urgence à des besoins criants, des activités régulières sont également organisées. Fondées sur l'auto-détermination des personnes, elles sont autant de prétextes à la remobilisation et l'acquisition de compétences pour les publics les plus défavorisés, qui n'ont pas toujours un accès effectif aux divers dispositifs.

Chaque rencontre en détention est l'occasion d'établir une relation de confiance pouvant se poursuivre sous forme d'un accompagnement à la sortie. En lien avec les travailleurs sociaux, les missions des bénévoles consistent souvent au préalable à redonner espoir et confiance en soi, afin de retrouver une place en sortant. Une personne accompagnée à sa sortie de prison l'exprimait ainsi : « Même quand on a un passé, on a droit à un avenir ».

https://www.secours-catholique.org/



25 RECOMMANDATIONS POUR SORTIR DU CERCLE VICIEUX PRISON - PAUVRETÉS



Lahass

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

› Un questionnaire visant à recueillir des données sur les profils socio-économiques des personnes détenues et leurs propositions de lutte contre la pauvreté a été diffusé dans 71 établissements pénitentiaires, et a recueilli 1 119 réponses.

› 41 échanges ont été réalisés avec des personnes ayant vécu une expérience carcérale (30 dans le cadre d'entretiens individuels et 11 dans le cadre de focus groupes).

› Quatre séances d'observation d'audiences en comparution immédiate ont été effectuées dans les tribunaux judiciaires de Nanterre et Paris.

› Quatre jours d'observation en immersion dans deux structures accueillant des personnes en fin de peine dans le cadre de mesures de placement à l'extérieur ont été réalisés.

› Des groupes de travail avec des organisations partenaires ont eu lieu afin de consolider les recommandations politiques, issues directement des propositions des personnes détenues.

GENÈSE DU PROJET

Les rares études sur la question et les retours des professionnels de terrain démontrent des liens étroits entre pauvreté et prison. Ce lien n'est pourtant exploré et traité qu'à la marge et se fond dans les interstices des politiques publiques, oublié à la fois des politiques pénales et des politiques publiques de lutte contre la précarité.

Forts des expériences issues de leurs actions de terrain et nourris des propositions émises par les personnes qu'ils accompagnent, Emmaüs France et le Secours Catholique – Caritas France ont exploré les manières dont les liens entre prison et pauvreté se construisent et s'alimentent. À travers une enquête quantitative et qualitative, ils ont souhaité objectiver et analyser les différentes facettes de la pauvreté vécue par les personnes détenues, en tenant compte non seulement de sa dimension économique, mais également de ses dimensions sociales, professionnelles, culturelles, spirituelles etc.

Emmaüs et le Secours Catholique ont tenu également à replacer la question de la pauvreté en détention dans une perspective plus large que le seul temps de l'incarcération et se sont intéressés aux conditions de vie des personnes avant leur détention et à leur sortie de prison.

Les résultats de l'enquête mettent en évidence l'existence d'un cercle vicieux de pauvreté-incarcération que les politiques pénales actuelles ne permettent pas d'enrayer. Le rapport effectue trois constats majeurs :

- Les personnes pauvres sont massivement surreprésentées en détention, ce qui amène à s'interroger sur les facteurs qui conduisent à un risque plus élevé d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et sur le rôle de la justice pénale dans le processus de criminalisation de la misère.
- Telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, la prison accroît la pauvreté et agit comme un accélérateur de précarisation, engendrant une perte du pouvoir d'agir des personnes sur l'ensemble des dimensions de leur vie.
- Ces situations sont scellées par les conditions de sortie de prison qui, manquant souvent de préparation et de progressivité, exposent les personnes les plus vulnérables à une précarité économique et sociale encore plus importante, les plaçant à leur sortie dans des contextes propices à la réitération d'infractions.

Dernier maillon d'une chaine d'exclusions et symbole des échecs successifs des politiques sociales, la prison fonctionne aujourd'hui comme un mode de gestion de la pauvreté situé à l'abri des regards. Nos organisations plaident dès lors pour que la pauvreté en détention soit envisagée comme un phénomène structurel. Une série de recommandations concrètes, appuyées sur des propositions émises par les personnes détenues elles-mêmes, complètent les résultats de cette étude et visent à faire de la lutte contre la pauvreté en prison un axe majeur des politiques pénales et carcérales.

CHIFFRES CLEFS & TÉMOIGNAGES

L'ensemble des données chiffrées présentées sont issues des questionnaires diffusés auprès des personnes détenues, et reposent donc sur les informations déclarées par ces dernières.

↗ 1. LA PRISON, SANCTION DE LA PAUVRETÉ

UNE SURREPRÉSENTATION MASSIVE DES PLUS PAUVRES DANS NOS PRISONS

Ressources avant incarcération :

- 15% des personnes interrogées déclarent avoir été sans ressources financières avant leur entrée en détention.
- 50% disposaient de revenus d'activité professionnelle. Près d'un quart déclarait avoir pour ressource principale une prestation sociale.



« C'est la précarité qui remplit les prisons. Moi j'en ai croisé beaucoup en promenade. Ce sont des voleurs, des sans-papiers, des mules, des gens qui transportent de la drogue parce qu'ils n'ont pas d'argent ».

Activités professionnelles avant incarcération :

- Seule la moitié des personnes interrogées étaient en situation d'emploi avant leur incarcération, quand les deux tiers de la population française le sont.
- 28% étaient au contraire sans activité professionnelle.
- 39% des répondants à l'enquête en situation d'emploi sont ouvriers, contre 20% dans la population générale.
- 35% des personnes détenues interrogées ne possèdent aucun diplôme, contre 14% dans la population générale. Ce taux atteint 56% chez les 17 – 27 ans.

Situation familiale :

- Les détenus ont généralement été en couple plus tôt et connaissent plus de recompositions familiales au cours de leur vie que la population française.
- La majorité des personnes sont célibataires (45%), divorcés (13%) ou séparés (7%).



« La majeure partie des prisonniers et des prisonnières rentrent en détention souvent avec des vies fracassées, sans lien familial, sans lien social, mauvaise santé, sans culture, bref. Dans des conditions, qui leur permettent pas de résister à la machine de ce que j'appelle la mangeuse d'homme qu'est la prison ».



31% ont des **solutions d'hébergement précaires** (hébergement chez des proches, foyers). ➔

Seuls **13%** **sont propriétaires**

contre **58%** dans la population française. ↘

8% des personnes ➔ se déclarent **sans domicile** au moment de l'incarcération.



Situation par rapport au logement

LA JUSTICE PÉNALE, OUTIL DE CRIMINALISATION DE LA MISÈRE

Des études démontrent que les personnes vivant en situation de précarité sont plus souvent condamnées à des peines d'emprisonnement. Selon Virginie Gautron et Jean-Noël Retière par exemple, « les personnes sans emploi, aux plus faibles revenus, peu dotées en capitaux scolaires, nées à l'étranger et/ou sans domicile fixe sont surreprésentées parmi les prévenus jugés en comparution immédiate », procédure qui multiplie par 8,4 la probabilité d'un emprisonnement ferme par rapport à une audience classique de jugement[1].

Sur 14 personnes jugées en procédure de comparution immédiate observées dans les tribunaux judiciaires d'Île-de-France :

- ☐ Six des prévenus étaient sans emploi
- ☐ Six ne disposaient pas d'hébergement stable
- ☐ Huit étaient de nationalité étrangère
- ☐ Cinq personnes étaient sans revenus et cinq autres disposaient de revenus inférieurs à 500 euros par mois
- ☐ Au moins six prévenus souffraient par ailleurs d'une problématique d'addiction.
  - 🔖 12 ont été condamnés à de la prison ferme.



“ La prison elle s'applique aux pauvres, de tout temps et ça continue. Et non seulement, leur vie au dehors est une vie dans laquelle ils ne voient pas leur dignité totalement reconnue, mais en plus, on leur applique des sanctions qui sont véritablement attentatoires à leur dignité. Donc il va falloir qu'on en finisse ”.

↗ 2. PRISON : LA DOUBLE PEINE DE LA PAUPÉRISATION

DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR FAIRE FACE AU COÛT DE LA VIE EN DÉTENTION ET À L'EXTÉRIEUR

- ☐ Le coût de la vie en détention est estimé à 200 € par mois, sans tenir compte des dépenses extérieures (loyers, dettes pénales, pensions alimentaires, crédits..).

1. Virginie Gautron, Jean-Noël Retière. La justice pénale est-elle discriminatoire ? Une étude empirique des pratiques décisionnelles dans cinq tribunaux correctionnels. Colloque “Discriminations : état de la recherche”, Alliance de Recherche sur les Discriminations (ARDIS), Dec 2013, Université Paris Est Marne-la-Vallée, France.

- 16% des personnes détenues n'ont aucune ressource.
- 31% perçoivent l'aide de 20 € versée par l'administration pénitentiaire aux personnes sans ressources suffisantes.
- 2/3 indiquent être en situation d'endettement.



« [Le travail] est très mal payé selon les travaux. L'aide aux indigents est très insuffisante. Comment faire quand on a une grosse somme de parties civiles à payer et qu'on est mal payé ? J'en ai jusqu'à ma mort pour payer les parties civiles. Quand je sortirai et que je serai libre, je serai sans ressources. J'aurai du travail mais où je serai hébergé ? Il me faudra un centre d'hébergement ou je serais à la rue, et travailler pour payer ce que je dois ».

LE TRAVAIL EN DÉTENTION

- Seuls 38% des personnes détenues disposent d'un salaire – moins d'un quart des personnes détenues ont accès à un emploi en raison de la faiblesse de l'offre et de la surpopulation.
- Les salaires varient de 20 à 45% du SMIC, soit de 2,05 € à 4,61 € de l'heure, et la durée moyenne hebdomadaire du travail aux ateliers est de 17h.
- Le droit du travail n'est pas appliqué.



« Il faut développer le travail en détention car dans les prisons il n'y a pas assez de travail. À mon sens la réinsertion ne peut se faire que par le travail, si toutefois le travail proposé ressemble au travail à l'extérieur. Il faut inciter les professionnels extérieurs à ouvrir des ateliers en prison afin que les détenus sans ressources puissent se faire de l'argent pour se nourrir, envoyer de l'argent à leurs proches et faire des versements volontaires pour payer les parties civiles ».



« Le travail en cellule c'est censé être rémunéré je crois 4,15 de l'heure. 4,15 ça représentait 45% du SMIC. Sauf que dans les faits, on était payés à la pièce. Et quand vous êtes payés à la pièce pour un carton de 1 000 pièces en fonction, le plus cher c'était 40 euros brut. Sauf que pour faire ces 40 euros bruts, il vous faut 25 heures pour faire un carton de 1 000 pièces. Bah vous gagnez à la fin 1,70 net de l'heure. On devient esclave du travail. Vous vous mangez des 4 ou 5 heures le soir, à défaire des bijoux pour les reconditionner proprement, et vous avez l'impression d'être un prolétaire de la plus basse des classes sociales. Parce que c'est pas particulièrement glorifiant, c'est très dégradant, mais en plus de ça parce que vous êtes payés 1,70 de l'heure net. Et encore je bosse vite ! ».

LA VIE EN DÉTENTION : PAUVRETÉS SOCIALES, RELATIONNELLES ET CULTURELLES

Paupérisation morale et intellectuelle

- Une personne sur cinq n'a ni emploi, ni formation professionnelle, ni enseignement scolaire au cours de sa détention.
- Moins d'un quart d'entre elles participent à des activités socio-culturelles et une sur cinq seulement a accès au sport.



« Au fil des années, la prison, ça dégrade les relations. Au fil du temps, la première année, il se passe comme une lassitude, comme une habitude qu'on soit pas là. Que ce soit pour la famille ou n'importe qui, tout le monde prend l'habitude qu'on soit plus dans leurs vies ».



UN QUART des personnes interrogées **n'a AUCUN contact** téléphonique ou épistolaire avec l'extérieur.

SEULEMENT 45% des personnes reçoivent des visites **de membres de leur famille** au cours de leur détention.

DEUX-TIERS des personnes interrogées **se sentent seules ou isolées** pendant leur incarcération.

67%

Certains **reçoivent la visite :**

d'amis **3%**

d'associations **9%**

40% des répondants ne reçoivent **AUCUNE visite.**

Ces difficultés ont été encore aggravées au cours de la crise de Covid-19 en raison des mesures sanitaires adoptées. Pour une majorité des personnes interrogées à notre enquête, la perte de contact avec la famille et les proches a été déclarée comme étant la chose la plus difficile à vivre pendant cette période.

Pauvreté relationnelle : isolement et solitude en détention

« Il y a des pauvretés qui ne sont pas prises en compte [...] Celle qui me touche le plus est la solitude. J'ai fait une demande de visiteur de prison en arrivant ici... Voilà plus de quatre ans. [...] Depuis le décès du dernier membre de ma famille avec qui j'avais quelques contacts, il y a presque deux ans, je n'ai plus aucun contact avec l'extérieur ».

« Ma compagne doit tout gérer : huissier, facture, mandats pour moi. Elle se prive de manger pour moi. C'est un poids en plus pour moi ».

Une inéluctable paupérisation :
Si 45% des personnes interrogées estimaient être en situation de pauvreté avant leur incarcération, cette proportion s'élève à 70% au cours de la détention. La moitié des personnes qui déclaraient ne pas se sentir en situation de pauvreté avant leur détention considèrent qu'ils sont devenus pauvres pendant leur détention.

3. PAUVRETÉ, L'IMPOSSIBLE RÉINSERTION ?

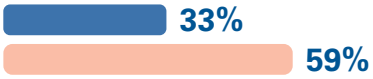
TRAVAIL ET FORMATION PROFESSIONNELLE : DES FACTEURS ESSENTIELS DE RÉINSERTION ET DE LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

« Surtout les jeunes majeurs, ils ont quitté le cursus scolaire tôt. Ils sont jeunes, ils sont en prison. Faut que le temps qu'ils soient là-bas ils en profitent, parce que là c'est du gâchis, pour eux, pour la société, pour tout le monde ! »

Seule une **faible** → **minorité** de personnes parvient **à retrouver un EMPLOI** après la sortie de prison. *Une étude réalisée en Angleterre démontre ainsi **qu'à peine UN QUART** des sortants de prison avaient **retrouvé un emploi** six mois après leur libération*[2].



↙ **33%** des personnes **insérées professionnellement récidivent**, contre **59%** de l'ensemble des sortants de détention[3].



← Bénéficier d'une **formation** au cours de la détention **diminue** en moyenne de **43%** **la PROBABILITÉ de réincarcération**[4].

Travail et formation professionnelle

« J'ai peur de perdre mon travail car à l'heure d'aujourd'hui c'est difficile de trouver un travail... qui plaît... et en CDI comme j'étais ».

LE RÔLE MAJEUR DES AMÉNAGEMENTS DE PEINES ET DES ASSOCIATIONS POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DE DÉTENTION

- ☐ Trois-quarts des personnes détenues sortent de prison sans aménagement[5].
- ☐ Les sorties dites « sèches » sont des facteurs aggravants de la récidive : 63% des personnes qui ont été libérées en fin de peine sans avoir bénéficié d'un aménagement de peine ont été recondamnées par la justice dans les cinq ans[6].

« La réinsertion a été faite par petits chemins. Par volonté personnelle, par cette confiance des personnes qu'il y avait autour de moi. Je suis resté très longtemps bénévole dans une association, avant de reprendre un vrai métier... On peut pas réinsérer un sortant de prison en six mois. La jungle, j'emploie bien le mot « jungle » de la sortie, c'est là qui est peut-être pire que celle qu'on a vécu à l'intérieur de la prison. Qui est capable d'aller au pôle emploi et présenter son billet de sortie en disant « j'ai fait de la prison » ? Qui d'ailleurs est capable aujourd'hui d'accepter un sortant de prison avec une confiance ? Donc bien évidement il y a des associations qui sont là, qui peuvent aider, mais le détenu en sortant de la prison il cherche quoi, il cherche à ... Oublier, à effacer cette dette qu'il a commis pendant, avant la prison. Et je pense qu'en six mois cela n'est pas possible ».

2. Frances Simon, 1999. « Prisoners' Work and Vocational Training », Routledge, London.
3. Étude d'impact du projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, p. 221. Voir aussi Marc Baader et Evelyne Shea, "Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ?", Champ pénal, Vol. IV | 2007.
4. Institut Montaigne, « Travail en prison : préparer (vraiment) l'après », Février 2018.
5. Chiffres clé de l'administration pénitentiaire pour juin 2021 : au 1er juin 2021, 16 668 personnes étaient sous aménagement de peine (pour 66 591 détenus).
6. Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda. « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation ». Cahiers d'Études Pénitentiaires et Criminologiques, 2011, pp.1-8 ; Aline Desesquelles, Annie Kensey.

« [Il faut] partir sur l'idée qu'il y a parmi les pauvres des pauvres plus plus, et que ceux-là n'ont pas accès [aux aménagements de peine] pour X raisons. Parce qu'ils n'ont pas accès à une formation, parce que les CPIP ne s'intéressent pas à eux. Parce qu'ils ne sont pas capables de comprendre les affiches qu'il y a en détention. Parce qu'ils n'ont pas de relations familiales, sociales, qui leur permettent d'être épaulés. C'est plusieurs raisons qui font que ces gens-là ne sont pas dans la démarche d'obtenir des aménagements de peines. Donc ils attendent tout simplement la fin de la peine, et quand ils sortent c'est avec le minimum, c'est ce qu'on appelle la sortie sèche ».

« Ma sortie n'est pas bien préparée, je vais sortir à vif, sans rien, logement, argent, carte d'identité ».

ACCÈS AU LOGEMENT : LA PRISON, FABRIQUE DU SANS-ABRISME

« J'ai peur d'être libéré et de me retrouver SDF. J'ai peur d'être libéré et de encore une fois retomber à Fleury parce que je suis à la rue, sans occupations, travail, ni stabilité et équilibre ».

Mode d'hébergement prévu pour la sortie



26% des personnes déclarent qu'elles n'ont **AUCUNE solution d'hébergement** en prévision de leur sortie.

Seuls **25%** déclarent disposer d'un **logement stable et autonome** en vue de leur libération.



17% sont locataires

8% sont propriétaires







Seules **36%** des personnes qui étaient LOCATAIRES **avant leur incarcération** parviennent **à conserver leur logement** pendant la durée de la détention.

La plupart des personnes interrogées indiquent qu'elles envisagent des SOLUTIONS de **logement temporaires** ou **incertaines**.



36% seront hébergés **chez des proches**



7% en **foyer** ou **centre d'hébergement**

NOS RECOMMANDATIONS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN DÉTENTION

LA PRISON NE DOIT PLUS ÊTRE LA PEINE DE RÉFÉRENCE DE NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE

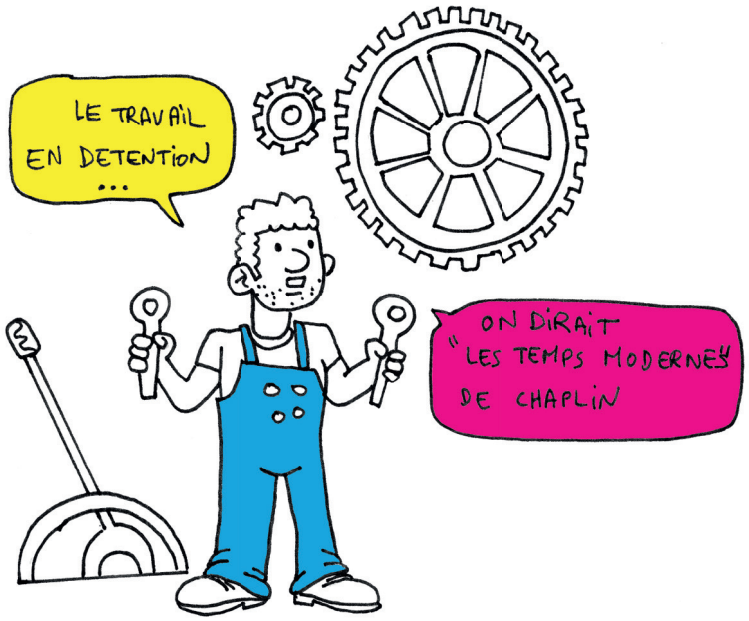
N°1 : Récolter annuellement des données statistiques exhaustives relatives aux pauvretés vécues avant, pendant et après la détention afin de permettre à l'administration d'évaluer l'impact et les résultats produits par les politiques menées, en particulier sur la réinsertion des personnes détenues.

N°2 : Développer massivement les alternatives

- ☐ Développer fortement les nombreux dispositifs non carcéraux déjà prévus par le droit français : alternatives aux poursuites, alternatives à la détention provisoire et alternatives à l'incarcération, qui demeurent très insuffisamment prononcées (11,3% des condamnations pour délits prononcées en 2017).
- ☐ Sortir collectivement d'un paradigme purement répressif, par la promotion de sanctions intelligentes, basées sur la confiance et la responsabilisation des personnes, et exécutées au sein de la société civile. Ces mesures ont un coût économique moindre et une efficacité démontrée en matière de lutte contre la récidive, tout en évitant les effets désocialisant et paupérisant liés à l'incarcération.
- ☐ Mener des actions de sensibilisation à ces mesures à destination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et augmenter significativement les moyens alloués aux magistrats, aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, ainsi qu'aux associations accompagnant les personnes condamnées.

N°3 : Refondre en profondeur la procédure de comparution immédiate

- ☐ Engager des travaux de refonte de la procédure de comparution immédiate. Cette procédure est particulièrement défavorable aux personnes en situation de pauvreté et pourvoyeuses d'incarcération (8 fois plus de peines d'emprisonnement que dans le cadre d'une procédure de jugement classique).
- ☐ Augmenter massivement les moyens, notamment humains, alloués aux juridictions de jugement, afin de permettre des procédures de jugement respectueuses des droits des personnes et permettant aux avocats et aux associations de pouvoir mobiliser les dispositifs d'accompagnement nécessaires pour permettre le prononcé de mesures alternatives à destination des personnes en situation de grande précarité.



TRAVAIL EN DÉTENTION : LES PERSONNES DÉTENUES PLÉBISCITENT LE TRAVAIL PLUTÔT QUE LES AIDES

N°4 : Développer massivement l'offre de postes de travail

- ☐ Accroître considérablement l'offre de postes afin de permettre à tous d'accéder au travail de façon effective et régulière par une politique efficace et dotée de moyens suffisants pour développer massivement l'implication des entreprises et des associations dans le travail pénitentiaire.
- ☐ Porter une attention particulière à la dimension qualitative des tâches proposées, afin que le travail soit valorisant pour les personnes et leur permette d'acquérir des compétences utiles à la réinsertion. Les activités doivent se rapprocher de celles existant à l'extérieur, afin de renforcer leur caractère professionnalisant et d'accroître l'employabilité des personnes détenues.
- ☐ Offrir une diversité d'emplois, afin que les détenus puissent disposer d'un choix réel, en tenant compte de leurs aspirations, de leurs compétences et de leur projet de sortie et de proposer des postes adaptés à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap.

N°5 : Rapprocher la rémunération minimale de celle de l'extérieur à tâche équivalente

- ☐ Mettre en place un taux horaire décent de rémunération.
- ☐ Garantir un salaire minimum fixe, afin de valoriser le travail effectué et de permettre aux personnes d'assumer le coût de la vie en détention et leurs dépenses extérieures.
- ☐ Appliquer effectivement l'interdiction du travail à la pièce.

N°6 : Garantir une meilleure protection sociale des travailleurs

- ☐ Mettre en place un encadrement strict des clauses de suspension pour baisse de l'activité.
- ☐ Mettre en place un système d'indemnisation des personnes détenues en cas de non-réalisation des heures de travail prévues dans leur contrat pour des raisons indépendantes de leur volonté.

N°7 : Permettre un accès égal des femmes au travail, à la formation et aux activités socio-culturelles

- ☐ Faire de la mixité, aujourd'hui exception, la règle lors des différentes actions proposées aux

personnes détenues afin de mettre fin aux discriminations et inégalités, notamment dans l'accès aux formations, au travail et aux activités socio-culturelles.

N°8 : Inscrire l'exécution de la peine dans un modèle de transition écologique

- ☐ Faire de la transition écologique un enjeu transversal à l'ensemble de la société, en investissant dans une réelle politique environnementale et écologique dans les établissements pénitentiaires. Celle-ci permettrait le développement de nouveaux postes de travail sur des activités utiles et valorisantes (activité agricole, recyclage, réemploi… etc.), de lutter contre le gaspillage alimentaire, de favoriser une alimentation saine et en circuit court et de sensibiliser les personnes détenues aux enjeux environnementaux.

LA FORMATION EST SOUS-UTILISÉE EN TANT QU'OUTIL D'INSERTION

N°9 : La formation doit être qualifiante, correspondre aux offres d'emploi à l'extérieur et être rémunérée

- ☐ Développer l'offre de formation professionnelle, réponse indispensable au très faible niveau de qualification de la majorité des personnes détenues.
- ☐ Rémunérer systématiquement les formations, pour permettre aux personnes de ne pas avoir à choisir entre travail et formation.
- ☐ Renforcer le caractère diplômant ou qualifiant des formations proposées afin d'augmenter l'employabilité des personnes à leur sortie de détention.

N°10 : Les permissions de sortir en vue de l'immersion en milieu professionnel doivent être favorisées

- ☐ Encourager le prononcé des permissions de sortie pour permettre le développement de l'apprentissage, la possibilité de réaliser des stages et des immersions en milieu professionnel.

SANS UN SOCLE MINIMAL, IL N'Y A PAS DE VIE DIGNE POSSIBLE EN DÉTENTION

N°11 : La dotation mensuelle aux personnes objectivement repérées comme étant les plus pauvres doit être portée à 50 euros

- ☐ Revaloriser l'aide aux personnes sans ressources suffisantes à un montant minimum de 50 €, indexer son montant sur le coût des cantines et augmenter le seuil de ressources mensuelles permettant d'accéder à cette aide.

N°12 : Un mécanisme de contrôle de l'approvisionnement des stocks d'aides en nature doit être mis en place

- ☐ Garantir, dans chaque établissement, un stock minimal de fournitures répondant à un cahier des charges précis, depuis le quartier arrivant jusqu'à la sortie de détention.
- ☐ Mettre en place un mécanisme de contrôle de ces stocks.



N°13 : Une refonte du système des cantines est nécessaire

- ☐ Diminuer de façon générale le tarif des cantines, a minima sur les produits de première nécessité.
- ☐ Mettre en place un tarif différencié pour les personnes détenues sans ressources.
- ☐ Renforcer la transparence de la politique tarifaire.
- ☐ Augmenter la quantité de produits proposés afin de varier l'offre.

LES PERSONNES ÉTRANGÈRES DOIVENT ACCÉDER À LEURS DROITS

N°14 : La traduction en plusieurs langues de l'ensemble des documents relatifs à la détention doit être systématique, de même que le recours à de l'interprétariat professionnel.

N°15 : Garantir l'accès des personnes étrangères à leurs droits en matière de séjour

- ☐ Harmoniser les pratiques préfectorales en matière de délivrance et de renouvellement des titres de séjour par un texte de loi contraignant pour l'administration.
- ☐ Systématiser la prise en charge du timbre fiscal pour les personnes sans ressources suffisantes.
- ☐ Garantir l'effectivité des recours juridiques contre les mesures d'éloignement, notamment par l'allongement du délai de recours de 48h en cas d'obligation de quitter le territoire français.
- ☐ Améliorer la formation du personnel pénitentiaire sur les spécificités de la situation des personnes étrangères.
- ☐ Renforcer les liens avec les ambassades et consulats.

LE MAINTIEN DU LIEN FAMILIAL CONDITIONNE LES CHANCES DE RÉINSERTION

N°16 : Diminuer le prix du téléphone et garantir une dotation minimale afin que les plus démunis puissent communiquer avec leurs proches

- ☐ Mettre en place un capital mensuel minimum permettant aux personnes sans ressources d'appeler leurs proches, majoré lorsque les familles des détenus résident à l'étranger ou en Outre-Mer.

N°17 : Instaurer, sous conditions de ressources, la mise en place d'une aide forfaitaire pour le trajet et l'hébergement des proches venant en visite

- ☐ Faire de la proximité du domicile familial un critère prioritaire d'affectation dans un établissement.
- ☐ Mettre en place un mécanisme de prise en charge financière des coûts de visite et d'hébergement des familles ayant de faibles ressources.

N°18 : Développer la qualité des parloirs et le nombre d'unités de vie familiale

- ☐ Appliquer de façon effective la loi pénitentiaire par la mise en place d'unités de vie familiale dans l'ensemble des établissements.
- ☐ Améliorer les conditions matérielles des parloirs, afin de préserver le respect des droits et l'intimité des personnes.

N°19 : Garantir un accès au numérique encadré en détention

- ☐ Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement de l'accès à l'informatique et à Internet dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, à destination des personnes détenues et des personnels intervenant en détention.
- ☐ Répondre par ce biais aux enjeux de lutte contre la fracture numérique et permettre l'accès au droit de tous à l'heure de la dématérialisation des services publics, le renforcement du maintien des liens familiaux et le développement de l'emploi et de la formation dans des métiers d'avenir.

L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS EST DE NATURE À LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA PAUVRETÉ CARCÉRALE

N°20 : Créer un statut d'intervenant associatif dédié

- ☐ Sécuriser et valoriser l'intervention des partenaires associatifs ponctuels ou permanents au sein des établissements pénitentiaires par la création d'un statut d'intervenant associatif comportant la garantie de certains droits, tel que l'accès à Internet pour les intervenants dont les fonctions le nécessitent.
- ☐ Revaloriser l'action des associations auprès des personnes les plus isolées en détention : le versement d'une aide financière doit être systématiquement assorti d'une possibilité d'accompagner les personnes aidées et d'échanger avec elles si elles le souhaitent.

LA RÉINSERTION À LA SORTIE NE DOIT PAS ÊTRE UN SLOGAN CREUX

N°21 : Renforcer les mécanismes d'accès aux droits en détention

- ☐ Augmenter significativement les moyens humains et financiers alloués aux points d'accès au droit (PAD).
- ☐ Mettre en place des PAD dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et harmoniser les pratiques au niveau national par la définition d'un cahier des charges précis.
- ☐ Permettre un accès des personnes détenues aux informations relatives à leurs droits de façon systématique, rapide, simplifiée et continue, dès le début de la détention et tout au long de la peine d'emprisonnement, via des sources et supports d'information multiples/diversifiés.

N°22 : Préparer la réinsertion sociale des personnes à la sortie de détention en mobilisant un accompagnement social global tout au long de la peine, afin de lutter contre les ruptures de parcours

- ☐ Permettre l'accès effectif des personnes détenues aux services publics d'accès aux droits (services publics de l'emploi, conseils départementaux...) susceptibles de permettre une réouverture des droits la plus rapide possible au moment de la sortie de détention.
- ☐ Renforcer les liens partenariaux entre les SPIP et les acteurs coordonnant l'accès aux dispositifs de veille sociale et d'hébergement/logement, en particulier les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).
- ☐ Favoriser la rencontre, en détention et/ou lors de permission de sortir, des personnes incarcérées avec les associations susceptibles de les accueillir, de les héberger et de les accompagner au moment dans leur sortie de détention.
- ☐ Renforcer les moyens d'intervention des SPIP afin de garantir un accompagnement renforcé adapté aux personnes détenues durant toute la période d'exécution de la peine.
- ☐ Garantir un cadre de co-construction du parcours de réinsertion rassemblant la personne détenue, le SPIP et les intervenants publics et associatifs, afin d'élaborer avec les personnes un parcours de réinsertion cohérent, tenant compte des aspirations, des besoins et du projet de ces dernières.

N°23 : Développer les aménagements de peine et peines exécutées en milieu ouvert

- ☐ Renforcer l'interconnaissance et la collaboration étroite entre les acteurs de l'exécution des peines et les associations accueillant des personnes placées sous main de justice à l'extérieur.
- ☐ Permettre le maintien de places d'accueil et d'un accompagnement de qualité à travers le financement suffisant et sécurisant pour les structures qui les portent.

N°24 : Coordonner les interventions des différents acteurs intervenant auprès des personnes placées sous main de justice

- ☐ Créer un service de coordination territoriale pour l'insertion des personnes placées sous main de justice afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'accompagnement social des publics placés sous main de justice et minimiser les risques d'absence ou de rupture de prise en charge.

N°25 : Améliorer la prise en compte des besoins des personnes placées sous main de justice en intégrant les SPIP dans les différentes instances d'élaboration des politiques publiques de lutte contre l'exclusion

- ☐ Permettre aux SPIP de participer aux instances d'élaboration des politiques publiques de lutte contre l'exclusion (pactes territoriaux d'insertion, offre de formation des demandeurs d'emploi, offre d'insertion par l'activité économique, plans départementaux pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées etc.) pour favoriser le repérage, la prise en compte et l'intégration des besoins des personnes placées sous main de justice dans l'offre d'insertion de droit commun.



Rokovoko

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes détenues et ex-détenues qui ont accepté de nous faire part de leurs expériences, de leurs témoignages et de leurs propositions. Sans leur parole, qui constitue le cœur de cette enquête, le présent rapport n'aurait pas pu voir le jour.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des partenaires et équipes qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et à la conception du rapport, en partageant leur expertise :

- Les équipes d'Emmaüs France et du Secours Catholique.
- L'ensemble des bénévoles et salariés des organisations ayant contribué à la diffusion du questionnaire auprès des personnes détenues, à la mise en relation avec des personnes sortant de détention et aux groupes de travail sur les préconisations politiques : Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), Ares, Aumônerie Catholique des prisons, Auxilia, Centre d'Action Sociale Protestant (CASP - ARAPEJ), La Cimade, Croix-Rouge Française, Droits d'Urgence, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), Fédération des Associations Réflexion Action Prison et Justice (FARAPEJ), L'Ilôt, Lire c'est Vivre, Lire pour en sortir, Possible, Observatoire international des prisons (OIP), Petits Frères des Pauvres.
- La Fondation de France.
- Les élèves et équipes de l'IEP Saint Germain en Laye, et plus particulièrement l'ensemble des étudiants du « projet recherche ».
- La direction de l'administration pénitentiaire, ainsi que les établissements pénitentiaires et les services pénitentiaires d'insertion et de probation ayant participé à la diffusion du questionnaire.

Projet soutenu par Fondation de France

Sciences Po Saint-Germain en-Laye

Fondation Jalmalv Paris Île-de-France sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

Coordination : Jean Cael et Marion Moulin - **Rédaction :** Aline Daillere

Directeurs de publication : Antoine Sueur, Président d'Emmaüs France et Véronique Devise, Présidente du Secours Catholique - Illustrations : Lahass, auteur de Brèves de Prison, © Editions de la Pigne 2020, p. 4, 13, 15 - Rokovoko, couverture, p. 7, 9, 10, 11, 18 - Anna Semenchenko / Alamy, p. 20 - Freepik.

Secours Catholique, Direction Communication & Générosité - Iconographie : Elodie Perriot - Photos : Gaël KerbaoL, p. 3 - Anthony Micallef/Haytham-Rea, p.19 / S.C. - Maquette : Pôle production éditoriale Katherine Nagels


ALTERNATE
FUTURE
NYC/10001
MCKENZIE



EMMAÜS NE PAS SUBIR TOUJOURS AGIR

EMMAÜS FRANCE

Emmaüs France
Branche économie solidaire et insertion
mmoulin@emmaus-france.org
Tel : 01 41 58 25 00

Secours Catholique Caritas France

ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL

Secours Catholique – Caritas France
Département prison justice
jean.cael@secours-catholique.org
Tel : 01 45 49 73 80